

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-deuxième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 23 – 27 juillet 2012

Interprétation et application de la Convention

Contrôle du commerce et marquage

MANUEL D'IDENTIFICATION

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Conformément à la résolution Conf. 11.19, *Manuel d'identification*, paragraphe g) sous "CHARGE", le Secrétariat soumet le présent rapport aux Parties pour les informer de l'état d'avancement de la production du manuel d'identification. Le Secrétariat a présenté un rapport similaire à la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (Genève et Dublin, 2012)<sup>1</sup> et à la 20<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes (Dublin, 2012)<sup>2</sup>.
3. La publication du manuel d'identification est l'une des activités les plus anciennes de la Convention puisqu'elle a débuté en 1977. D'abord publié sous forme imprimée et maintenant disponible comme Wiki en ligne, le manuel d'identification est accessible au public sur le site web de la CITES<sup>3</sup>.
4. Depuis la 61<sup>e</sup> session du Comité permanent (Genève, 2011), le Secrétariat a reçu des suggestions de Parties sur la manière d'améliorer le manuel en ligne, notamment en améliorant la plate-forme de Wiki au moyen d'outils de Web 2.0 et en créant des liens vers les images et les vidéos. D'autres commentaires concernaient l'interface de Wiki pour faciliter la navigation. Le président du Comité pour les plantes a par ailleurs invité le Secrétariat à commenter un projet de décision sur les matériels d'identification.
5. Le Secrétariat remercie les Parties pour leurs commentaires mais leur rappelle que l'amélioration du manuel CITES Wiki dépend de la disponibilité de fonds externes.
6. Les utilisateurs du manuel d'identification qui souhaitent ajouter du contenu sur l'identification ou modifier un contenu doivent s'enregistrer en ligne, après quoi ils peuvent demander à devenir éditeurs de contenu en envoyant par courriel une demande à l'administrateur du manuel (le Secrétariat) avec un bref résumé de leurs centres d'intérêt et d'expertise. Seules des informations sur les caractéristiques d'identification peuvent être ajoutées ou modifiées dans Wiki. Tous les ajouts et les changements sont soumis à un contrôle avant d'apparaître dans le manuel et ils sont attribués à leur auteur.
7. Au moment de la rédaction du présent document (avril 2012), il y avait 582 utilisateurs enregistrés, dont 21 ont demandé un droit d'édition. Aucun ajout ou modification n'a été apporté aux fiches sur les espèces animales ou végétales depuis décembre 2011.
8. Le Secrétariat cherche des partenaires qui l'aideront à administrer et à améliorer Wiki, notamment afin de fournir des liens à partir de touches vers des pages d'espèces et de disposer de parties séparées pour les parties et produits. En outre, le Secrétariat prévoit d'actualiser Wiki, en collaboration avec des partenaires, pour fournir des liens directs à partir de fiches d'identification d'espèces individuelles vers les données sur le commerce, la base de données sur les espèces CITES et autres sources d'identification en ligne, y

<sup>1</sup> Voir document AC26 Doc. 22.

<sup>2</sup> Voir document PC20 Doc. 21.

<sup>3</sup> Voir sous [http://www.cites.org/fra/resources/wiki\\_id.php](http://www.cites.org/fra/resources/wiki_id.php).

compris *Google Images*, afin de faire du manuel d'identification une source d'identification pratique et facilement accessible.

9. Le Secrétariat invite les Parties, les organisations et les spécialistes à contribuer au contenu du manuel d'identification CITES Wiki.
10. Le Secrétariat invite les organisations compétentes ayant déjà créé des manuels d'identification et utilisé des outils de Web 2.0 tels que les Wiki, à contribuer au perfectionnement du manuel Wiki de la CITES.
11. Le Comité est invité à prendre note du présent document.